



Octobre 2025 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

Lors de la séance du 1^{er} octobre 2025, le Conseil municipal a :

- approuvé les tarifs 2026 de la taxe sur l'eau potable.
- Dans le cadre des emprunts à court terme, décidé:
 - de définir le terme "avances à terme fixe" comme étant un financement à court terme, jusqu'à 12 mois, permettant de palier les fluctuations de liquidités de la Commune.
 - de demander l'ajout d'une décision du Conseil général sur l'autorisation de contracter un emprunt financier du montant correspondant au crédit budgétaire ou d'engagement demandé par le Conseil municipal.
- préavisé favorablement La vente de la parcelle n°3205 à Coutaz SA ou une de ses entités liées.
- approuvé la vente de la parcelle 3208 à la Bourgeoisie de Saint-Maurice.
- dans le cadre de la labellisation "Cité de l'énergie", pris note du rapport annuel ainsi que des mesures réalisées et celles à mettre en œuvre.
- adjugé les honoraires d'architecte de la Grotte aux Fées.
- dans le cadre de la numérotation des rues du Quartier St-Laurent décidé:
 - de nommer uniquement Chemin de St-Laurent, avec n° impairs côté sud et pairs côté nord.
 - de renoncer à une dénomination particulière pour la route de desserte nord.
- préavisé favorablement le projet de mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires du hameau des Cases et l'installation d'un bassin de filtration.
- approuvé la convention avec la Bourgeoisie de St-Maurice relative à la stratégie de lutte contre les néophytes.

Lors de la séance du 22 octobre 2025, le Conseil municipal a :

- dans le cadre de l'avenir financier:
 - pris acte du rapport du groupe de travail.
 - décidé de se baser sur les propositions émises pour établir les lignes directrices futures.
- renoncé à attribuer un mandat de développement et promotion économique à Chablais Région.
- dans le cadre du budget 2026 de la Paroisse catholique, pris acte du budget présenté par le Conseil de gestion et maintenu le montant prévu dans le projet du budget 2026.
- décidé de maintenir la subvention annuelle de CHF 50'000.- à la Fondation du Château de Saint-Maurice pour la période 2026-2030 et de conditionner cette subvention à la suppression de certaines prestations humaines communales.
- Dans le cadre du budget 2026 :
 - approuvé la planification financière 2026-2029 et le message y relatif.
 - approuvé le budget d'investissement 2026 et les commentaires y relatifs.

- dans le cadre le Zone sportive du Scex, approuvé le crédit complémentaire de CHF 300'000.- pour fixer le crédit d'engagement à CHF 3'800'000.-.
 - approuvé le budget de fonctionnement 2026 et les commentaires y relatifs.
 - approuvé le message du budget 2026 au Conseil général.
- décidé de réaliser un nouvel emprunt de CHF 2'000'000.-, pour une durée de douze mois.
- pris acte de la démission du Conseil général de M. Simon Fellay.
- déclaré Mme Sophie Degoumois élue au Conseil général dès le 23 octobre 2025, pour la période 2025-2028.
- approuvé le planning des séances du Conseil municipal pour l'année 2026.
- dans le cadre du renforcement de la communication aux citoyens, décidé d'adjuger à l'agence "Le Fin Mot Communication" les éléments suivants:
 - Chaîne d'information communale Whatsapp.
 - Communication continue sur les projets.
- dans le cadre du Marché de Noël 2025:
 - autorisé la manifestation.
 - autorisé la fermeture de routes communales
 - approuvé le montage et démontage de la cantine communale effectués entièrement par la section des travaux publics et espaces verts et prend acte qu'environ 90 heures sont effectuées par la section pour cette manifestation.
 - pris acte que l'organisation de la manifestation représente environ 352 heures pour le service Tourisme, culture, sports & manifestations.
 - adjugé la fourniture et le montage d'une tente supplémentaire à l'entreprise André Muller SA.
- dans le cadre de Lumina 2025:
 - autorisé la manifestation.
 - autorisé la fermeture de routes communales
 - approuvé l'interdiction de parquer sur toutes les places de parc de la Rue Fernand Dubois.
 - décidé d'autoriser le versement de la subvention de CHF 5'000.-.
 - pris acte qu'environ 44 heures sont effectuées par la section travaux publics et espaces verts pour cette manifestation.
 - pris acte qu'environ 176 heures sont effectuées par le service Tourisme, culture, sports et manifestations.
- accepté le contrat de collaboration avec Martigny Région à hauteur de CHF 15'000.- par année pour les années de 2026-2029.
- dans le cadre de St-Moss Vino:
 - Autorisé les exposants à décharger leur matériel du côté de la porte d'entrée des écoles (à préciser l'interdiction de rester stationné).
 - Refusé la réservation exceptionnelle de 16 places de parc sur le parking de l'autoroute.
- décidé de notifier une amende à la tenancière de l'Adriano Bar en raison de l'intervention de la police de Monthey le 29 septembre 2025.